Restauration écologique et hydromorphologique du cours d'eau « La Marque »

sur la commune d'ENNEVELIN.

CONCLUSIONS MOTIVEES

Enquête publique n° E20000058/59 du 1er octobre au 2 novembre 2020

Commissaire Enquêteur : Maurice NAYE le 2 novembre 2020.

Thème : Autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général portant sur la restauration écologique et hydromorphologique du cours d'eau « La Marque » sur la commune d'Ennevelin

CONCLUSIONS MOTIVEES

PROCES VERBAL

PROCES VERBAL.....2

LE PROJET.....3

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....5

MON CONSTAT.....7

MEMOIRE DE REPONSE

LE MEMOIRE DE REPONSE.....8

ANALYSE.....9

CONCLUSIONS MOTIVEES.....12

ANNEXES.....14

PROCES-VERBAL.

Ce procès-verbal tient compte des observations réunies pendant l'enquête et de mes observations personnelles.

Il a été envoyé par mail et par courrier le 9 novembre 2020 à Madame Emmanuelle UHRES chargée du dossier à la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC).

Il reprend l'organisation et le déroulement de l'enquête, mes commentaires (*page 7*) et l'intégralité du registre d'enquête et Courrier en annexes (*page 15).*

Je m'attends à un Mémoire de Réponse dans les huit jours pour permettre de clôturer mon rapport et de le remettre, comme prévu, le 2 décembre 2020. (*Mémoire reçu le 16 novembre, voir page 8*).

LE PROJET : La Restauration écologique et hydromorphologique de cours d'eau à ENNEVELIN.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault souhaite aménager environ 1500m de cours d'eau de la Marque et du Pont-Thibault sur la Commune d'Ennevelin.

Il s'agit notamment de :
- Assurer la franchissabilité piscicole
- Reprofiler les berges pour améliorer la biodiversité et protéger les berges.

Les aménagements sont prévus sur quatre sites : les détails techniques sont repris dans le dossier d'enquête.

Site n°1 : Le bois de la Cense des Raines.

La restauration de la connectivité transversale implique les travaux suivants :
- Création de deux couvertures de 20ml dans le merlon situé en rive gauche du Pont-Thibault : l'une en amont, l'autre à l'aval.
- Terrassement de la confluence entre le Pont-Thibault et deux fossés de drainage.

Site n°2 : La ferme d'Aigremont.

Les aménagements sont les suivants :
- Créer des banquettes sinueuses et végétalisées en rive gauche sur 510ml.
- Reprofiler et végétaliser la berge rive gauche sur 510ml.
- Créer un chemin piétonnier sur 510ml et 1,5m de large.
- Créer une rampe en enrochements jointifs à l'aval immédiat du seuil du pont de la ferme d'Aigremont avec un tapis d'enrochement de 10ml.
- Créer une rampe en enrochements à l'aval du pont en amont avec un tapis d'enrochement de 10ml.

Site n° 3 : Zéqueul.

Les aménagements sont les suivants :
- Retravailler la connexion entre le courant du Pont-Thibault et la Marque : reprofilage de la connexion du fossé sur 12ml et comblement de l'ancien lit avec les produits de terrassement sur 10ml.

- Mettre en place une protection en fascines de saule en pied de berge gauche sur 45ml, à l'aval du pont Jean Jaurès.
- Créer un tapis en enrochements au droit du pont Jean Jaurès sur 10ml et 4m de large.
- Mettre en place deux cônes en enrochements de 4ml en rive droite et rive gauche, de part et d'autre du pont.
- Mettre en place une protection de berge en enrochements de 20ml à l'amont immédiat du pont en rive droite et gauche et dans le coude à 90° à l'aval du linéaire retravaillé.
- Reprofiler et végétaliser la berge rive droite sur 225ml.
- Créer des banquettes sinueuses et végétalisées en rive droite sur 225ml.

Site n°4 : Le Bas de la Bosse.

Les aménagements sont les suivants :

- Aménager les berges avec une fascine d'hélophytes sur 70ml en rive droite et une fascine de saules de 85ml en rive gauche à l'amont de la rue d'Hélin.
- Supprimer la totalité du merlon en rive gauche sur 480ml.
- Créer des banquettes sinueuses et végétalisées en rive gauche sur environ 615ml.
- Reprofiler et végétaliser la berge rive gauche sur 610ml.
- Créer un chemin piétonnier le long de la Marque sur 650ml et le long du fossé rive gauche sur 43ml.
- Aménagements annexes :
    - Aménager en enrochements la confluence fossé-Marque sur 8ml.
    - Créer un dispositif de franchissement au droit du fossé de drainage le long de la route.
    - Créer une passerelle piétonne.
- Conforter le pont de la départementale 145 par comblement de la fosse de dissipation en enrochements à l'aval du pont sur 15ml.
- Créer une protection de berge en enrochements dans le coude (en rive droite) à l'aval du pont départemental 145 sur 30ml.

Le projet fait l'objet d'une Demande d'Autorisation Environnementale (DAE), d'une étude d'Impact et d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

Organisation de l'enquête.

Après avoir été désigné par le Tribunal administratif de Lille le 3 aout 2020 comme commissaire enquêteur et en conformité avec l'arrêté de la Préfecture du Nord du 7 septembre 2020 (*voir Annexes - Documents administratifs*) j'ai d'abord pris contact le 7 septembre 2020 avec Madame Céline WOLICKI de la DDTM Nord (Direction départementale des territoires et de la Mer) ainsi qu'avec Madame Caroline DUCATILLON en charge des enquêtes publiques à la mairie d'Ennevelin. J'ai également rencontré Madame Emmanuelle UHRES de la CCPC (Communauté de communes Pévèle Carembault) en charge du projet. J'ai ainsi pris des dispositions pour que la publicité du projet soit faite comme prévu, que l'affichage soit visible et que le dossier d'enquête soit accessible à tous, en Mairie et sur Internet.

Le 7 septembre j'ai également rencontré Monsieur Michel DUPONT Maire de Ennevelin pour vérifier avec lui les modalités de l'enquête (permanences, informations, …) J'ai ainsi pu mieux appréhender les objectifs et les contraintes de la commune ainsi que ses relations avec la CCPC en charge du projet.

De même nous avons programmé avec Monsieur Pierre-François GOUJARD (BIEF-Cariçaie) Maître d'œuvre une visite des 4 lieux sur lesquels des travaux sont prévus dans le cadre du projet. Au vu du résumé technique j'ai ainsi pu poser toutes les questions de compréhension nécessaires.

J'ai pris soin de visiter à titre personnel les lieux du projet ainsi qu'une partie du territoire communal ce qui m'a permis de situer le projet dans son contexte et pouvoir ainsi répondre aux demandes des administrés.

Monsieur Bernard CHOCRAUX, vice-président de la CCPC et Maire de Cappele en Pévèle est venu signer le Registre d'enquête en fin de la dernière permanence.

Je tiens à remercier tous les intervenants cités plus haut pour leur collaboration.

Déroulement des procédures.

L'avis organisant l'enquête prévoyait qu'elle débute le 1er octobre 2020 pour se terminer le 2 novembre 2020.

Les dates de permanences, toutes tenues en Mairie de ENNEVELIN, ont été les suivantes :

Dates	Début	Fin
Jeudi 1er octobre 2020	**8h00**	**12h00**
Mardi 13 octobre 2020	**13h30**	**17h30**
Vendredi 23 octobre 2020	**8h00**	**12h00**
Vendredi 30 octobre 2020	**8h00**	**12h00**
Lundi 2 novembre 2020	**13h30**	**17h30**

L'affichage avait été prévu en Mairie de la ville d'ENNEVELIN (*voir certificats d'affichage en annexes*). De même les enquêtes ont été annoncées dans la presse : « La Voix du Nord » du 14 septembre 2020 et 1er octobre 2020 et « La Gazette Nord Pas de Calais » du 11 septembre 2020 et 2 octobre 2020. (*Voir en Annexes - Parutions*).

En dehors des permanences prévues le Dossier d'Enquête a été consultable en Mairie de ENNEVELIN les jours ouvrables du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des services.

Pendant la durée de l'enquête les observations sur le projet d'aménagement ont été consignées sur le Registre d'Enquête. Les observations écrites pouvaient être envoyées au Commissaire Enquêteur en Mairie de ENNEVELIN Place Jean Moulin 59710 ENNEVELIN.

Les observations adressées par voie électronique pouvaient être envoyées à l'adresse suivante : ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr

Le public a été averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site des services de l'Etat dans le nord.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

MON CONSTAT :

L'enquête a été annoncée dans les délais avec la parution de l'Avis d'Enquête dans deux journaux locaux.

En Mairie d'Ennevelin des réunions d'information ont été organisées.

Les riverains de la Marque, concernés par les futurs travaux, ont fait l'objet de contacts particuliers. Après avoir reçu des explications détaillées, ils ont signé des conventions autorisant des actions « utiles et nécessaires à la renaturation de la rivière Marque ».

Les permanences en Mairie d'Ennevelin se sont effectuées dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrière.

Néanmoins, je me dois de constater que peu d'administrés se sont déplacés.

Lors des cinq permanences j'ai rencontré deux personnes. Le détail de leur participation se trouve en annexe.

J'ai aussi reçu un courrier, en Mairie, de Monsieur Jean Luc CHUINE.

MEMOIRE DE REPONSE.

TABLEAU DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Identification	Observations	Réponse CCPC
M. Philippe FAVIER	« RAS »	Pas de remarque
M. Roland LAROYE	« Tout à fait favorable aux travaux qui vont permettre d'augmenter la capacité de rétention de l'eau et réduire le risque d'inondation. Ils vont aussi améliorer l'environnement du cours d'eau (faune flore) et la création de chemins de randonnées »	Pas de remarque
M. Jean-Luc CHUINE	Courrier ci-dessous	*Cet avis est hors enquête, il concerne des inondations par débordement de cours d'eau ou le phénomène plus récent de sécheresse des cours d'eau.* Cependant, pour faire suite aux observations, voici les éléments de réponse : • <u>Sur les inondations du mois de mars 2020</u> Les aménagements réalisés par la Pévèle Carembault en amont du bassin versant de la Marque possèdent un **ouvrage fixe** qui n'est pas manipulé par les services. Les constats sur les inondations concernent de nombreux secteurs. • <u>Sur les cours d'eau à sec une partie de l'année</u> L'été 2020 notamment, plusieurs cours d'eau étaient à sec sur le bassin de la Marque. **Le réchauffement climatique engendre en effet des périodes d'étiage** de plus en plus importantes. Par ailleurs, Les **zones d'expansion de crues créées en amont réduisent uniquement les <u>débits de crue</u> transitant vers l'aval** pour diminuer la fréquence des débordements. En situation normale (en dehors des périodes de crues) le débit de la Marque reste le même qu'avant les travaux. Ces travaux n'ont pas d'impact sur les cours d'eau à sec. • <u>Sur la proposition de la pose d'un clapet</u> Le projet dont fait l'objet cette enquête est à **vocation écologique et hydromorphologique** ; il a été **validé par les élus** et ne comprend pas ce type de travaux.

Reçu le 16 novembre de la CCPC.

ANALYSE

Avant de tirer des conclusions motivées sur la demande ayant fait l'objet de l'enquête quelle analyse faire de tous les éléments proposés ?

Le dossier de l'enquête :

Ce dossier est clairement exposé et facilement compréhensible par les administrés concernés.
Les études de faisabilité et études d'impacts n'ont négligé aucune piste.
Des Annexes précises ont permis à tout un chacun de mesurer l'opportunité et la nécessité des travaux envisagés.

Opportunité de l'enquête :

Certains évènements récents (Alpes Maritimes) ont accentué la nécessité de se prémunir contre tous les dangers d'inondation.

Même si la Marque ne semble pas présenter des risques aussi importants il est opportun de prendre des dispositions dans le cadre d'une restauration écologique et hydromorphologique de ce cours d'eau.

Qu'en pensent les personnes concernées ?

L'enquête n'a pas amené beaucoup d'administrés à venir s'exprimer lors des 5 permanences proposées.
Je ne pense pas que ce soit par manque d'intérêt.
A vrai dire : ne sont réellement concernés que les riverains immédiats. Ceux-ci ont été particulièrement informés des travaux envisagés. Avant de signer des conventions autorisant des travaux sur certaines parcelles de terrain leur appartenant dans le cadre d'une DIG (Demande d'Intérêt Général) des explications supplémentaires leur ont été données. C'est la raison pour laquelle aucun d'entre eux n'est venu aux permanences.

Trois administrés se sont présentés :
- L'un pour demander des renseignements sur l'enquête. Il a noté « RAS » sur le registre d'enquête.
- Un autre pour se féliciter qu'enfin ce genre de travaux soit entamé. Il représente l'association « SOS Marque ». (*voir le Registre d'enquête*).

- Un troisième (*Courrier*) pour faire une demande ponctuelle d'installation d'un clapet au niveau du Pont-Thibault. (*voir la réponse de la CCPC dans le Mémoire de réponse*).

Ce peu de participation ne peut m'aider dans mes conclusions si ce n'est que « qui ne dit mot consent ». Je prend donc ce manque d'observations comme une « acceptation tacite ».

D'autres éléments sont cependant à prendre en compte.

Etude d'impact.

La méthode ERC (Eviter – Réduire – Compenser) a permis au Maître d'œuvre de bien cerner tous les impacts possibles (*voir Dossier d'enquête*).

Les propositions faites me semblent ainsi correspondre aux meilleures solutions selon les sites.

La note complémentaire de la CCPC, via Cariçaie , a montré que le projet était compatible avec le SAGE et avec le SDAGE. (*voir annexes du rapport*).

Avis des Personnes Publiques Associées.

La **Fédération départementale de la Pêche** présente un avis favorable avec toutefois une demande de prise en compte d'observations sur la franchissabilité des aménagements en période de « basses eaux » et la nécessité de reconstituer le matelas fluvial.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a souhaité obtenir des réponses sur les 4 points suivants :
- Manque d'informations concernant le milieu aquatique dans « l'état initial ».
- Demande de précision des impacts et pertinence des mesures de réduction en phase d'exploitation.
- Mêmes demandes en phase chantier.
- Précisions sur le suivi et les mesures d'accompagnement.

Ces demandes ont fait l'objet d'une réponse dans une note complémentaire du Maître d'œuvre (*voir annexes du rapport*).

Le SAGE Marque-Deûle.

Le SAGE rappele que les projets d'aménagement prévus se déroulent sur un secteur dont la vulnérabilité de la nappe de la craie est classée forte à très forte.

Le Sage recommande donc au Maître d'œuvre de veiller à ce que les installations de chantier, de stockages ou de manutentions n'engendrent pas de pollution des nappes souterraines.

Le SAGE constate que la qualité des aménagements est en cohérence avec ses recommandations. Il constate également, avec satisfaction, qu'il y aura une valorisation de la Marque par la création de cheminements doux avec vocation touristique.

MRAe :

A noter que la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) des Hauts de France n'a pas donné d'avis dans les délais de deux mois qui lui étaient alloués. (*voir annexes rapport*).

Cette absence d'avis est à prendre comme une « acceptation tacite ».

Commune d'Ennevelin :

Le Conseil municipal d'Ennevelin du 4 novembre 2020 a rendu un avis favorable au projet de restauration de la Marque sur son territoire. (*voir annexes du rapport*).

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

En conclusion de cette enquête, en l'état actuel de ce dossier, de l'examen des observations présentées, après les informations reçues au cours de l'enquête, un « Procès-Verbal » a été réalisé et transmis à Madame Emmanuelle UHRES en charge du projet à la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Celle-ci m'a rendu un « Mémoire de Réponse ».

La Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) située au 7 Rue Nationale à Pont à Marcq (59710) a souhaité améliorer la qualité écologique et hydromorphologique de la Marque sur la commune d'ENNEVELIN. Le projet permettra d'aménager 1500ml de cours d'eau de la Marque et du Pont-Thibault.

Les quatre sites concernés sont le Bois de la Cense des Raines, la ferme d'Aigremont, Zequeul et le Bas de la Bosse.

Le projet fait l'objet d'une demande d'Autorisation Environnementale au titre du Code de l'Environnement. L'intervention concernant des parcelles privées n'appartenant pas à la CCPC, la réalisation des travaux nécessite une procédure administrative DIG (Déclaration d'Intérêt Général). Une enquête publique a donc été organisée dans la commune d'ENNEVELIN du 1er octobre au 2 novembre 2020.

Je considère que la concertation citoyenne a bien eu lieu dans le respect des modalités réglementaires, que le dossier et ses annexes ont permis au public de disposer de toutes les information nécessaires à la compréhension du projet. Les formalités de publicité par voie d'affichage et de presse ont été respectées.

Je regrette cependant le manque de mobilisation que ce soit aux permanences, par courrier ou internet. Il est vrai que le projet ne provoquait pas de polémique et était souhaité par des associations. Je prends donc note qu'il n'y a pas d'opposition de la part de la population.

Le projet tend à réduire les risques d'inondation, à améliorer la qualité écologique de la Marque et à valoriser son potentiel touristique. Il est compatible avec le SAGE et le SDAGE.

Les Personnes Publiques Associées sont, dans l'ensemble, favorables au projet. Les quelques remarques ou réserves visant à approfondir certains points de l'étude d'impact ont fait l'objet de réponses détaillées et de révision de la part du Maître d'œuvre, notamment pour éviter que les travaux ne polluent les nappes souterraines (nappe de la craie à vulnérabilité classée forte à très forte).

Cette étude a cherché à réduire au mieux les impacts des travaux envisagés et à les compenser par des aménagements spécifiques. De même des moyens de surveillance et d'intervention en cas d'incident ou d'accident ont été prévus.

A noter que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) des Hauts de France n'a pas donné d'avis dans le délai des deux mois, ce qui peut se traduire par une acceptation tacite.

Le Conseil municipal d'ENNEVELIN s'est exprimé en faveur de ce projet.

C'est ainsi que je pense raisonnablement que toutes les conditions sont réunies pour me permettre de conclure cette enquête par un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général portant sur la restauration écologique et hydromorphologique du cours d'eau « La Marque » sur la commune d'ENNEVELIN.

Fait à Halluin le 2 décembre 2020

Maurice NAYE

Commissaire Enquêteur

ANNEXES

REGISTRE D'ENQUETE

COURRIERS

Permanence 1 : 1er octobre 2020
Permanence 2 : 13 octobre 2020
Permanence 3 : 23 octobre 2020
Permanence 4 : 30 octobre 2020
Permanence 5 : 2 novembre 2020
Courrier Mr CHUINE.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Commune de ENNEVELIN

Registre d'enquête publique

Code de l'environnement

Relatif Restauration écologique et hydromorphologique du cours d'eau "La Marque"

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Enquête publique relative à : La demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général portant sur la restauration écologique et hydromorphologique du cours d'eau "La Marque" sur la commune d'ENNEVELIN

En exécution de l'arrêté du 7 septembre 2020 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné,

M. Maurice NAYE ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant huit feuillets, pour recevoir pendant une durée de 4 semaine(s) ½.

soit du 1° octobre 2020 au 2 novembre 2020

le Jeudi 1° octobre de 8 H 00 à 12 H 00.
le Mardi 13 octobre de 13 H 30 à 17 H 30.
le Vendredi 23 octobre de 8 H 00 à 12 H 00.
le Vendredi 30 octobre de 8 H 00 à 12 H 00.
le Lundi 2 novembre 13 H 30 à 17 H 30
les observations du public.

A Ennevelin le 1° octobre 2020

Première journée

le Jeudi 1er octobre 2020 de 8 H 00 à 12 H 00.

Observations de M. Ouverture de la permanence à 8h00.

Aucune personne ne s'est présentée.

Fermeture de la permanence à 12h.

Le commissaire Enquêteur
M. NAYE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Mardi 13 octobre 2020. de 13h30 à 17h30.

Ouverture de la 2ème permanence à 13h30

M. FAUVER Philippe 50 rue de la Richarderie 59235 Beuvry
Zone concernée ZE 0001. . R.A.S.

Nombre de personnes rencontrées : 1

Fermeture de la permanence à 17h30

Le Commissaire Enquêteur

M. NAYE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

2

Registre d'enquête publique - Page 2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU NORD

Vendredi 23 Octobre 2020 : de 8h à 12h :

ouverture de la 3ème permanence à 8h00

Nombre de personnes rencontrées = 0

Fermeture de la permanence à 12h00

le Commissaire Enquêteur.

M. NAYE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR 3

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU NORD

Vendredi 30 octobre 2020 de 8h à 12h.

Ouverture de la 4ème permanence à 8h

* Tout à fait favorable aux travaux qui vont permettre d'augmenter la capacité de rétention de l'eau et réduire le risque d'inondation
Ils vont aussi améliorer l'environnement du cours d'eau (faune-flore) et la création de chemins piétonniers

LAROYE Roland
SOS Marque

* Reçu courrier de M. Jean luc CHUINE.
Je le joindrais au rapport.
M.N.

Nombre de personnes rencontrées : 1.
courriers : 1.

Fermeture de la permanence : 12h
le commissaire enquêteur.
M. NAYE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

4

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Lundi 2 novembre 2020. de 13h30 à 15h30

5ème

Ouverture de la permanence à 13h30

Nombre de personnes rencontrées : 0

fermeture de la permanence : 15h30

le Commissaire Enquêteur.
M. NAYE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR 5

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

le 2 Novembre 2020 à 17h30 H - à H .

Le délai d'enquête étant expiré.

Je soussigné M. CHOCRAUX Bernard déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public, pendant une durée de 32 jour(s) consécutifs,

soit du 1 octobre au 2 Novembre 2020

de H à H .

et de H à H .

Les observations ont été consignées au registre par 2 personnes (pages n° 1 à 5).

En outre, j'ai reçu 1 lettre(s) ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.

1. Lettre ou note du

   M

2. Lettre ou note du

   M

3. Lettre ou note du

   M

Bernard CHOCRAUX
Vice Président de la CCPC

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Rapport d'enquête publique - Page 12

Jean Luc CHUINE
33 Rue des 3 Bourdons
59710 ENNEVELIN

jl.chuine@free.fr

Le 27 octobre 2020.

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie
ENNEVELIN

Objet : Enquête « Restauration écologique et hydro morphologique du cours d'eau La Marque.

Monsieur,

J'ai consulté le dossier d'enquête public et plus particulièrement le fossé appelé « Le Thibaut » qui commence au hameau du Pont Thibaut et rejoint La Marque entre les ponts d'Aigremont et celui du Zéqueul à 300 mètres en amont du pont du Zéqueul, en passant par le bois de la Cense aux Raisnes , le carrefour des 3 Bourdons, le long du terrain de Foot Ball et le fond de la plaine de Rémonprez.

Le Thibaut à provoqué à diverses reprises des inondations à certains endroits de son parcours ; dernière en date en 2000.

Depuis cette date le Thibaut a été curé par les services du Conseil Départemental du Nord.

Préalablement à l'application du Plan aux Risques d'Inondations, la Commune d'Ennevelin à lancé un débat avec ses administrés et notamment l'Association « LAPIE » qui a fait un travail considérable et notamment suggéré, pour éviter les débordements du Thibaut, de poser un clapet à l'entrée du Thibaut pour éviter une trop forte pénétration des eaux venant de la Marque.

Cette suggestion n'a pas été retenue.

Depuis ce refus, les élus de la Communauté de Communes ont, en 2005, décidé de faire des travaux pour éviter les inondations provoquées par les débordements de divers cours d'eau et notamment « la Marque et le Thibaut » sur la Commune d'Ennevelin.

A cet effet des zones d'Expansion des eaux ont été crées le long de la Marque (au Drumez, à Wattines, au Pont Tordoir) avec un impact positif sur le Thibaut ; Depuis quelques années celui-ci est à sec l'été et également l'hiver dernier sauf quelques jours en début de Mars où le niveau de la Marque était déjà haut, à en une nuit monté plus fort, envahissant tout le cours du Thibaut, ainsi que le petit étang du parc des Rotours au centre d'Ennevelin et le bois de la Cense aux Raisnes.

Cette brusque montée des eaux semble avoir été provoquée par deux lâchers d'eau au Pont Tordoir (la vanne surélevée momentanément) probablement pour éviter des inondations en amont.

Donc le Thibaut se trouve à sec les trois/quarts de l'année, et cette situation nuit gravement à l'écologie et à l'hydro morphologie de ce secteur de notre commune, par

l'absence d'humidité dans les sols avec un impact négatif sur la faune et la flore notamment dans le bois de la Cense aux Raisnes.

Je reviens donc sur la proposition de l'Association « LAPIE » concernant la pose d'un Clapet à l'entrée du Thibaut (au Zéqueul), mais avec effet inverse ....à savoir « RETENIR » l'eau dans le Thibaut le maximum de temps possible, après que les eaux de la Marque aient pénétré dans le Thibaut à un niveau suffisant pour ne pas provoquer des inondations sur le parcours de celui-ci.

Ce procédé pourrait également s'appliquer à la fin de la rue Jules Ferry à la hauteur des buses qui passent sous la route notamment pour la partie gauche après l'étang de pêche.

Je vous serais très obligé de bien vouloir consigner la présente lettre dans votre rapport.

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sentiments distingués.

PS : copie à
. Mr Olivier DUBREUCQ Adjoint
. Mme Anne SEILLE Adjointe (ex LAPIE)